



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 081-218102572-20230619-2023DEL21A-DE



Date de la convocation
13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Membres Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY, Mme BETTINI.

N° 23/21

Membres Excusés :

Mme PAWLACZYK pouvoir à Mr BUONGIORNO
Mme GHODBANE pouvoir à Mr JALBY
Mr GALINIÉ pouvoir à Mr CENTELLES
Mme TEULIER pouvoir à Mme LASSERRE
Mme GAVALDA pouvoir à Mr DONNEZ
Mr TAUZIN, Mr MARIE, Mme MILIN, excusés.

Secrétaire : Mr CENTELLES.

Objet de la délibération

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

**BUDGET GENERAL
DECISION
MODIFICATIVE N°1**

Il convient notamment :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Néant

Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 000,00 €

-Ajuster les crédits nécessaires à l'installation d'un haillon sur le véhicule des festivités (+ 1 308,00 €) et pour le paiement des frais d'honoraires suite à des acquisitions de parcelles (+ 1 410,00 €). Ces nouvelles dépenses sont compensées par les économies réalisées lors de l'installation de la pompe à chaleur à la crèche (- 2 718,00 €) ;

-Ajuster les crédits nécessaires pour solder l'opération d'aménagement de l'esplanade de la gare (+1 100 €). Cette dépense est compensée par la diminution des crédits prévus pour l'acquisition et grosses réparations sur les bâtiments communaux (- 1 100,00 €) ;

-Ajuster les crédits pour la reprise des concessions (1 100,00 €). Cette dépense est compensée par la diminution des crédits prévus pour les travaux sur le bâtiment Victor Hugo (- 1 100 €) ;

-Inscrire les crédits pour l'acquisition d'un sèche-linge (500 €) à la crèche. En contrepartie, diminuer des crédits prévus pour l'acquisition de mobilier pour les écoles (- 500,00 €).

-Ajuster les crédits pour l'acquisition de matériels techniques (3 000 €) ;

Recettes : 3 000,00 €.

-Inscription de la recette de la vente d'un matériel technique (3 000, 00 €).

Par délibération n°21/46 en date du 5 juillet 2021, la commune a créé une autorisation de programme pour l'aménagement de l'îlot Albet. Dans le cadre de cette requalification, la commune a travaillé sur un projet de construction d'une résidence partagée sénior. La SA Patrimoine a présenté un projet de qualité éligible à l'appel à projet « Fonds friches ». Dans ce cadre, la commune a décidé par délibération n°22/62 du conseil municipal du 14 novembre 2022 de céder les parcelles à la SA Patrimoine, de participer au projet à hauteur de 140 000 euros et d'acquérir une salle communale pour 200 000 €. L'autorisation de programme est donc devenue caduque, il convient de la clôturer.

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°23/06 du conseil municipal du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif de la commune,
- Vu la délibération n°21/46 du conseil municipal du 5 juillet 2021 créant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'îlot Albet,
- Vu la délibération n°22/62 du conseil municipal du 14 novembre 2022 autorisant le maire à signer l'acte de vente des parcelles AI96-AI100-AI355-AI356 à la SA Patrimoine,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
FINA	020	2111	201917	21	FONC	TERRAIN	TERRAINS NUS	1 410,00	
DST	64	2135	201915	21	BASO	CRECHE	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	-2 718,00	
DST	020	2182	201904	21	TECH	VEHICULES	VEH	1 308,00	
DST	020	2188	201915	21	BADI	ATEL	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1 100,00	
DST	824	2315	201801	23	TECH	GARE	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TE	1 100,00	
FINA	01	024		024	FINA	NONVENT	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		3 000,00
DST	020	2158	201904	21	TECH	ATEL	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET UTIL	3 000,00	
DST	026	2116	202003	21	CIM	CIMETIERE	CIMETIERES	1 100,00	
DST	33	2135	201915	21	BAAC	LMICHEL	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	-1 100,00	
SCOLAIRE	212	2188	201911	21	ENSE	EMC	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-500,00	
PETITE ENF	64	2188	202106	21	MULT	CRECHE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500,00	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT								3 000,00	3 000,00

- **CLOTURE** l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'îlot Albet.

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 21 juin 2023
 David DONNEZ,
 Maire,


